

**Sujet :** [INTERNET] DIG zone coeur de Rennes Métropole

**De :** [REDACTED]

**Date :** 17/10/2022 15:42

**Pour :** pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique ETUDE PREALABLE POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'ACTIONS PLURIANNUEL POUR LA RECONQUETE DU BON ETAT DES MASSES D'EAU DE LA ZONE CŒUR DE RENNES METROPOLE, il nous semble important de rappeler, en préalable à tout programme d'action que l'article L211-1 du Code de l'Environnement, **qui a pour objet la gestion durable et équilibrée de la ressource en eau**, et ce depuis la loi sur l'eau de 1992, dispose dans son alinéa II que : « *La gestion équilibrée doit permettre [...] de satisfaire ou concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences : [...]3° De l'agriculture, des pêches et des cultures marines, de la pêche en eau douce, de l'industrie, de la production d'énergie, en particulier pour assurer la sécurité du système électrique, des transports, du tourisme, de la protection des sites, des loisirs et des sports nautiques ainsi que de toutes autres activités humaines légalement exercées.*

Dans le cas présent, une attention toute particulière devra être retenue concernant le barrage du Moulin Desgués, sur la commune d'Acigné, qui est effondré, entraînant une baisse importante de la Vilaine, et empêchant la navigation sur le bief amont, zone d'entraînement du club d'Acigné, au plus haut niveau mondial dans sa discipline du kayak polo. Ce niveau d'eau initial (avant effondrement du déversoir) de la Vilaine permet une pratique sportive pour tous les publics (compétiteurs de niveau régional, national et international, loisirs, scolaires, jeunes, habitants du territoire ou visiteurs, personnes en situation de handicap).

En vous remerciant, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

Bonne réception.  
Cordialement.

Aline ROULLAND  
Présidente du CKCA



**Canoë Kayak Club Acigné**  
58 rue du Fort de la Motte  
Base Nautique de la Motte  
35690 Acigné

Tel : 02 99 62 50 51 OU 06 74 45 32 11  
Email : [club@ckcacigne.com](mailto:club@ckcacigne.com)  
Site : [www.ckcacigne.com](http://www.ckcacigne.com)